

iCHAIR MC1

1 610



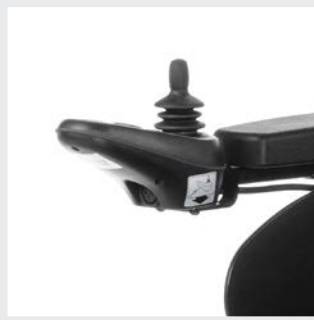
Poids d'utilisateur autorisé
120 kg + 10 kg de chargement



MEYRA®



Éléments compatibles



Commande confortable



Roues directrices avec jantes alu



Accoudoir standard

L'entrée de gamme compacte et intelligente

RENTABILITÉ

- Efficacité due à un entretien simple et une facilité de service importante
- Besoin réduit en réparations grâce à l'utilisation d'éléments haut de gamme et à longue durée de vie
- La construction modulaire de la famille iChair permet la compatibilité des éléments
- De nombreuses possibilités de réglage permettent un ajustement individuel
- Réutilisation simplifiée grâce aux tolérances d'ajustement optimales

BÉNÉFICES THÉRAPEUTIQUES

- Idéal pour le maintien de la mobilité à la maison, au travail et au bureau
- Décompression efficace et positionnement détendu pour les positions assises longues grâce à une grande plage de réglages électriques
- Différents systèmes de siège en fonction des besoins individuels

DOMAINES D'UTILISATION

- Pour l'intérieur et l'extérieur
- Pour une utilisation durable et toute la journée en vue d'une mobilité autonome
- Personnes ayant un emploi et actives qui nécessitent un fauteuil roulant pour différentes situations du quotidien
- Adapté à l'extérieur grâce aux grands pneus de série
- Les dimensions compactes et la grande maniabilité permettent d'affronter facilement les espaces réduits

COMMANDE

DEVIS

VERSION SPÉCIALE

Veillez faxer le formulaire de commande rempli à : +49 5733 922 9311 Service après-vente : +49 5733 922 0


Adresse de facturation / Réf. client :

Adresse de livraison :

Notes / remarques :

MEYRA®



 **Poids d'utilisateur autorisé**
120 kg + 10 kg de chargement

iChair mc1 1 610 (prix pour le modèle de base avec batteries et chargeur, avec accoudoirs, avec repose-pieds) : **€ 5 376,33**

Tous les prix sont indiqués TVA comprise! Valables du 01.06.2018 au 31.12.2018.
Nos conditions générales de vente s'appliquent, vous pouvez les consulter sur www.meyra.de/AGB.

Nomenclature: 520096
102101000276

 **Caractéristiques techniques**

Largeur d'assise ^{1) 2)}	430 - 600
Profondeur d'assise ²⁾	400 - 560/400 - 560/500/480 - 530
Hauteur du dossier ^{2) 9)}	450 - 500/530 - 570/640/640
Longueur de jambes ²⁾	280 - 430/350 - 500/350 - 500/350 - 500
Hauteur des accoudoirs ²⁾	240- 350/180 - 290/140 - 250/180 - 290
Hauteur d'assise avant ²⁾	440 - 510/500 - 600/560 - 650/580 - 680
Longueur avec repose-pieds	1 130
Longueur sans repose-pieds	830
Largeur déplié ³⁾	580 - 630

Hauteur sans appuie-tête ³⁾	930 - 1 130
Longueur de transport	830
Hauteur de transport min.	560
Taille de roue avant	260 x 70 (10")
Taille de roue avant	230 x 70 (9")
Taille de roue avant	200 x 50 (8")
Taille de roue arrière	356 x 75 (14")
Taille de roue arrière	320 x 60 (12,5")
Hauteur d'obstacle max. ⁷⁾	60
Rayon de braquage	840

Veuillez cocher les cases pour indiquer votre sélection

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Caractéristiques techniques

POIDS EN KG

Poids de transport à vide min. avec équipement de base ⁴⁾	100
Poids max. de la personne	120
Poids total autorisé, options incluses	280
Chargement max.	10

Dimensions en mm, poids en kg, roues en pouces, tolérance ± 10 mm
Données sous réserve de modifications de construction.

¹⁾ voir catégorie Largeur d'assise 01

²⁾ Systèmes de siège sangle / ErgoSeat/ angle d'assise de 4°

³⁾ Système de siège toile / ErgoSeat

⁴⁾ Sans repose-jambes et sans accoudoirs

⁵⁾ voir catégorie 00 Châssis/motorisation

⁷⁾ 120 mm avec dispositif de passage des marches

⁸⁾ La plage de réglage peut varier selon la HA et la taille des roues directrices de max. +/-3°.

⁹⁾ avec accoudoir CODE 106

PROPRIÉTÉS

Vitesse de conduite km/h	6
Puissance du moteur W	2 x 180
Autonomie avec batteries 38 Ah (5h), 45 Ah (20h) max. en km ⁶⁾	max. 28 km
Autonomie avec batteries 63 Ah (5h), 73 Ah (20h) max. en km ⁶⁾	max. 40 km
Montées / descentes autorisées	15 %
Type de direction	indirect
Inclinaison de siège électrique ⁸⁾	de -2° à +26°
Inclinaison du siège mécanique	de 0° à +10°
Inclinaison dossier électrique	de -10° à +50°
Inclinaison dossier mécanique	de -10° à +30°

00 CHÂSSIS / MOTORISATION

CODE	DÉSIGNATION			EURO €
	Vitesse	Puissance	Autonomie	
<input type="checkbox"/> 115	6 km/h	2 x 220 W	max. 40 km	0,00

01 LARGEUR D'ASSISE (LA)

CODE	DÉSIGNATION		EURO €
<input type="checkbox"/> 43	LA 430 mm	Largeur d'assise réglable en continu de 430 à 550 mm via l'écartement des accoudoirs (largeur de la surface de l'assise 430 mm)	0,00
<input type="checkbox"/> 48	LA 480 mm	Largeur d'assise réglable en continu de 480 à 600 mm via l'écartement des accoudoirs (largeur de la surface de l'assise 480 mm)	0,00

Compatibilité avec ErgoSeat Pro uniquement possible avec LA 430 et 480 mm.
LA différente avec les assises Recaro et ERGOSTAR

Veuillez cocher les cases pour indiquer votre sélection

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

02 PROFONDEUR D'ASSISE (PA)

La profondeur d'assise est déterminée au point 07, siège en combinaison avec le type de dossier

03 HAUTEUR D'ASSISE AVANT (HAA) EN COMBINAISON AVEC ROUES DIRECTRICES (SANS COUSSIN)

HAA mesurée avec inclinaison d'assise de 4°, bord supérieur de la plaque de l'assise, sans coussin

CODE	DÉSIGNATION	Ø POUCES/ MM									EURO €
			430	440	460	470	480	500	510	530	
157*	Pneus avec jantes-plastique	8" / 230	<input type="checkbox"/>	-	-	<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>	-	-	0,00
163*	Pneus avec jantes aluminium	9" / 230	-	<input type="checkbox"/>	-		<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>	-	99,64
142**	Pneus avec jantes aluminium	10" / 260	-	-	<input type="checkbox"/>		-	<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>	290,80

La hauteur d'assise est augmentée de : coussin standard + 60 mm, ErgoSeat +70 mm, Ergostar +120 mm et Recaro +150 mm

* CODE 163 compatible uniquement avec roue motrice 12" CODE 815

** CODE 142 compatible uniquement avec roue motrice 14" CODE 460

OPTIONS POUR ROUES DIRECTRICES

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 146*	Pneu avec bande de roulement renforcé	0,00
<input type="checkbox"/> 481**	Pneu standard gonflé	0,00
<input type="checkbox"/> 900	Bandage	158,62
<input type="checkbox"/> 816	Garde-boue uniquement roues directionnelles 9" CODE 163	105,74

** CODE 146 compatible uniquement avec des roues 9" CODE 163 ou 10" CODE 142

**CODE 481 uniquement avec des roues 8" CODE 157

04 ROUES MOTRICE

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 815*	12" (320 mm) Roues motrices avec jantes aluminium	0,00
<input type="checkbox"/> 460**	14" (356 mm) Roues motrices avec jantes aluminium	147,43

* CODE 815 compatible uniquement avec roue directrices 9" CODE 163

** CODE 460 compatible uniquement avec roue directrices 10" CODE 142

OPTIONS POUR ROUES MOTRICE

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 846	Pneumatique renforcé	0,00
<input type="checkbox"/> 904	Pneus increvables	178,96
<input type="checkbox"/> 824	Garde-boue	112,87

Veuillez cocher les cases pour indiquer votre sélection

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

05 COULEUR DES PNEUS

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 909	Pneus gris	0,00

06 INCLINAISON DE L'ASSISE

CODE	DÉSIGNATION	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 119	Inclinaison mécanique de l'assise, par paliers de 0° à +10°		0,00
<input type="checkbox"/> 118	Inclinaison électrique de l'assise, en continu de 28°, de -2° à + 26°	521032 203108000611	1 135,01

La zone de réglage peut selon la HA et la taille de roues directrices différer de max +/-3°

07 ASSISE ET SYSTÈME D'ASSISE

CODE	DÉSIGNATION	PA	COMPATIBLE AVEC SYSTÈME DOSSIER			NOMENCLATURE	EURO €
			Dossier toile 737/287	Dossier à tension 736/287	Dossier Ergoseat 949		
<input type="checkbox"/> 738 / 615 ¹⁾	Toile d'assise, sans coussin	400 mm	●	●	●		0,00
<input type="checkbox"/> 738 / 788 ¹⁾	Toile d'assise, sans coussin	430 mm	●	●	●		0,00
<input type="checkbox"/> 738 / 619 ¹⁾	Toile d'assise, sans coussin	460 mm	●	●	●		0,00
<input type="checkbox"/> 738 / 792 ¹⁾	Toile d'assise, sans coussin	490 mm	●	●	●	521216 203116000482	217,37
<input type="checkbox"/> 738 / 793 ¹⁾	Toile d'assise, sans coussin	530 mm	●	●	●	521231 203121000232	470,00
<input type="checkbox"/> 948 / 615	Siège Anatomique ErgoSeat	400 mm	-	-	●	520914 203104000741	209,07
<input type="checkbox"/> 948 / 788	Siège Anatomique ErgoSeat	430 mm	-	-	●	520914 203104000741	209,07
<input type="checkbox"/> 948 / 619	Siège Anatomique ErgoSeat	460 mm	-	-	●	520914 203104000741	209,07
<input type="checkbox"/> 948 / 792	Siège Anatomique ErgoSeat	490 mm	-	-	●	520914 203104000741 521216 203116000482	209,07
<input type="checkbox"/> 948 / 793	Siège Anatomique ErgoSeat	530 mm	-	-	●	520914 203104000741 521231 203121000232	209,07
<input type="checkbox"/> 561 / 615	Coussin, textile, noir	400 mm	●	●	●		45,41
<input type="checkbox"/> 561 / 788	Coussin, textile, noir	430 mm	●	●	●		45,41
<input type="checkbox"/> 561 / 619	Coussin, textile, noir	460 mm	●	●	●		45,41
<input type="checkbox"/> 561 / 792	Coussin, textile, noir	490 mm	●	●	●		45,41
<input type="checkbox"/> 561 / 793	Coussin, textile, noir	530 mm	●	●	●		45,41

Veillez tenir compte de l'épaisseur du siège pour définir la hauteur d'assise de la chaise: coussin standard + 60 mm, ErgoSeat + 70 mm, mySeat + 80 mm, Ergostar + 120 mm et Recaro + 150 mm

Délais de livraison plus longs pour les sièges Recaro ¹⁾ Profondeurs d'assise 400, 430, 460, 490, 530 mm réglables. ²⁾ Seulement avec largeur d'assise 430 et 480 mm

Veuillez cocher les cases pour indiquer votre sélection

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

08 REVÊTEMENT SIEGE ANATOMIQUE ERGOSEAT

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 237	Revêtement ErgoSeat, textile, noir	0,00
<input type="checkbox"/> 4980	Revêtement ErgoSeat, tissu housse pour incontinence, noir	0,00

09 DOSSIER

CODE	DÉSIGNATION	COMPATIBLE AVEC SYSTÈME D'ASSISE		NOMENCLATURE	EURO €
		ErgoSeat 948...	Coussin 561...		
<input type="checkbox"/> 737/287	Dossier tissu standard, noir. hauteur 500 mm, convertible à 450 mm	-	●		0,00
<input type="checkbox"/> 736/287	Dossier tissu à tension réglable, noir. hauteur 500 mm, convertible à 450 mm	-	●	523036 203127000045	125,08
<input type="checkbox"/> 608*	Tube de dossier rond 22 mm avec poignée de poussée, sans recouvrement de dossier, pour la fixation de système dossier extérieur	●	●		0,00
<input type="checkbox"/> 949	Dossier Anatomique ErgoSeat. hauteur 530 mm, convertible à 570 mm	●	●	520936 203105000743	221,03

* pas en combinaison avec les accoudoirs CODE 24 et les pelottes CODE 957 et 954

10 OPTIONS DOSSIER (RÉGLAGES)

CODE	DÉSIGNATION	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 814	Barre de poussée (obligatoire avec appui-tête CODE 913)		0,00
<input type="checkbox"/> 410	Poignées de poussée, y compris la barre de stabilisation du dossier		115,92
<input type="checkbox"/> 913	Appui-tête, simili-cuir, noir, à monter sur barre CODE 814	521135 203112001057	179,21
<input type="checkbox"/> 401	Dossier inclinable mécaniquement -10° à 30°	par paliers de 10°	0,00
<input type="checkbox"/> 25	Dossier inclinable électriquement -10° à 50°	réglable en continu	521054 203109000464 1 135,01

11 ACCOUDOIRS ET MANCHETTES

1 = amovible, 2 = réglable en hauteur, 3 = réglable en largeur, 4 = réglable en profondeur

Veillez aux fonctions indiquées!

CODE	DÉSIGNATION	1	2	3	4	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 106	Accoudoirs avec manchettes confort et protège-vêtements noirs	●	●	●	●	inclus 202101001584	0,00
<input type="checkbox"/> 4960	Accoudoirs avec manchettes rembourrées, protège-vêtement noirs et légère dépression au niveau des manchettes	●	●	●	●		132,42

Veuillez cocher les cases pour indiquer votre sélection

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

12 REPOSE-PIEDS

CODE	DÉSIGNATION	54	805	808	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 93	Repose-pieds, amovibles et escamotables	●	●	●	inclus 201101000493	0,00
<input type="checkbox"/> 92	Repose-jambes, amovibles, relevables et escamotables	-	●	●	520671 201103000646	274,78

13 PALETTES pose-pieds

CODE	DÉSIGNATION	PROFON- DEUR	SEGMENT JAMBIER	92	93	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 54	Palette monobloc, réglable en profondeur de 60 mm (sur 4 paliers), relevable, réglable en hauteur et en angle	150 mm	280 - 430 mm	-	●		107,52
<input type="checkbox"/> 805	Palettes repose-pieds séparées, longueur de jambes réglable, rabattables vers le haut	150 mm	280 - 430 mm	●	●		0,00
<input type="checkbox"/> 808	Palettes séparées, relevables, réglables en profondeur et en angle angulairement	150 mm	280 - 430 mm	●	●	520752 201105000975	0,00
<input type="checkbox"/> 822	Sangles de fixation pour les pieds (la paire)						18,30
<input type="checkbox"/> 823	Cale-talons (la paire)						88,47

La longueur du segment jambier doit être augmentée de l'épaisseur du système d'assise utilisé: coussin standard + 60 mm, ErgoSeat + 70 mm et Recaro + 150 mm

14 BATTERIES ET CHARGEUR

CODE	DÉSIGNATION	AUTONOMIE 6 KM/H	EURO €
<input type="checkbox"/> 4696	Batteries gel env. 38 Ah (5h), 45 Ah (20h)	max. 28 km	0,00
<input type="checkbox"/> 5158	Batteries gel env. 63 Ah (5h), 73 Ah (20h)	max. 40 km	262,99
<input type="checkbox"/> 731	Chargeur 8 A pour 50 Ah (20h)		0,00
<input type="checkbox"/> 733	Chargeur 12 A conseillé pour 73 Ah (20h)		99,64

15 ECLAIRAGE

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 932	Eclairage actif avant et arrière à LED	0,00

16 MODULES DE COMMANDE ET ACCESSOIRES

CODE	DÉSIGNATION	CONTRÔLE	EURO €
<input type="checkbox"/> 408	Module de commande VR2	aucune*	0,00
<input type="checkbox"/> 682	Module de réglage VR2 pour 2 moteurs (inclinaison de dossier et bascule d'assise)	2 moteurs déréglage	284,70
<input type="checkbox"/> 702/398/ 678	Module de commande R-NET avec écran LCD y compris IR/Bluetooth		646,68

*Contrôle de 2 moteurs de réglage avec le module de réglage CODE 682
Logiciel pour la programmation du VR2 et du R-NET sur demande

Veuillez cocher les cases pour indiquer votre sélection

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

OPTIONS POUR MODULE DE COMMANDE

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 74	Montage à droite	0,00
<input type="checkbox"/> 60	Montage à gauche	280,00

17 SUPPORT POUR MODULE DE COMMANDE

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 4859	Support pour module de commande, réglable en longueur et en hauteur seulement en combinaison avec accoudoir CODE 24	0,00
<input type="checkbox"/> 4566	Support pour module de commande, réglable en longueur et en hauteur, pas pour l'accoudoir CODE 24	0,00
<input type="checkbox"/> 851	Support pour module de commande réglable en hauteur et en longueur pour le déplacement du boîtier à l'arrière de la chaise, uniquement en combinaison avec la barre de poussée CODE 814	190,15
<input type="checkbox"/> 4860	Support pour module de commande, réglable en longueur, escamotable latéralement (par ex. Pour s'approcher des tables) pas en combinaison avec l'accoudoir CODE 24	0,00
<input type="checkbox"/> 4874	Arceau de protection pour module de commande VR2 et R-NET	57,95

18 MODULES DE COMMANDES SPÉCIAUX ET COMMANDES SPÉCIALES

CODE	DÉSIGNATION	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 4789	Module de commande supplémentaire avec priorité pour la personne accompagnatrice, support inclus. Montage sur le dossier, uniquement en combinaison avec la barre de poussée CODE 814		646,45
<input type="checkbox"/> 4660	Tablette avec ouverture (centrale) pour module de commande, montée et escamotable à droite. Pas compatible avec l'accoudoir CODE 24	521290 203120000921	191,16
<input type="checkbox"/> 4661	Tablette avec ouverture (centrale) pour module de commande, montée et escamotable à gauche. Pas compatible avec l'accoudoir CODE 24	521290 203120000921	191,16

OPTIONS DE JOYSTICKS

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 553	Fourche tétra verticale	235,90
<input type="checkbox"/> 556	Fourche tétra horizontale	235,90
<input type="checkbox"/> 734	Fourche tétra horizontale, réglable à la largeur de la main	78,29
<input type="checkbox"/> 4589	Poignée champignon	69,14
<input type="checkbox"/> 4590	Poignée boule	72,19
<input type="checkbox"/> 4591	Poignée en T	126,08
<input type="checkbox"/> 4593	Poignée tige verticale	103,72
<input type="checkbox"/> 4594	Poignée bouton	69,14
<input type="checkbox"/> 4595	Balle souple jaune	103,72

Veuillez cocher les cases pour indiquer votre sélection

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

19 COULEUR CHÂSSIS

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 5265	Silverline pour châssis de l'assise et les CODE 93	0,00
<input type="checkbox"/> 216	Noir pour châssis de l'assise et les CODE 93	0,00

20 ACCESSOIRES AUTOUR DU FAUTEUIL ROULANT

CODE	DÉSIGNATION	NOMENCLATURE	EURO €
<input type="checkbox"/> 906	Rétroviseur à droite		66,09
<input type="checkbox"/> 927	Rétroviseur à gauche		77,28
<input type="checkbox"/> 2676	Film réfléchissant pour augmenter la visibilité sur le dos du dossier de l'ergoseat ou Myseat		94,34
<input type="checkbox"/> 676	Triangle de signalisation d'après CEE-R69, pour les trajets sur la voie publique pour vitesses > 6 km/h, à fixer à la barre CODE 814		84,39
<input type="checkbox"/> 994	Porte-bagages en métal		125,08
<input type="checkbox"/> 970	Porte-cannes (sur l'accoudoir, cannes à l'horizontale)		61,48
<input type="checkbox"/> 833	Ceinture de sécurité	inclus 204104000396	0,00
<input type="checkbox"/> 4646	Table de thérapie pivotant sur le côté		191,16
<input type="checkbox"/> 590	Plot d'abduction uniquement avec siège plat CODE 4276 ou Ergoseat CODE 948		74,07
<input type="checkbox"/> 862	Monte-trottoirs	521415 204105000276	400,23

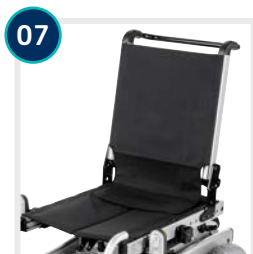
Commentaires sur la commande :

Date :

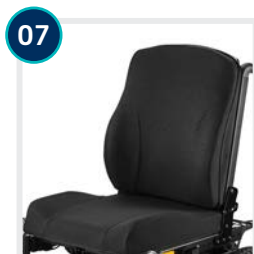
Signature :



CODE 460



CODE 737/287



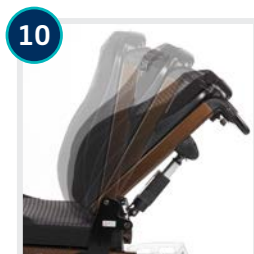
CODE 948/949



CODE 237



CODE 736/287



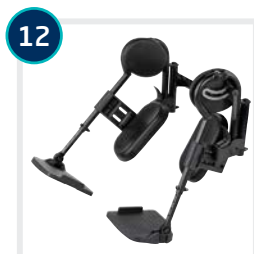
CODE 25



CODE 106



CODE 4960



CODE 92/808



CODE 14



CODE 932



CODE 408/4860



CODE 408



CODE 851



CODE 553



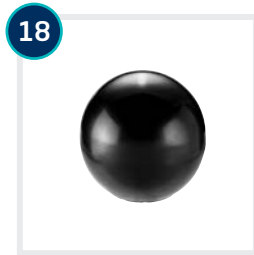
CODE 556



CODE 734



CODE 4589



CODE 4590



CODE 4591



CODE 4593



CODE 4594



CODE 4595



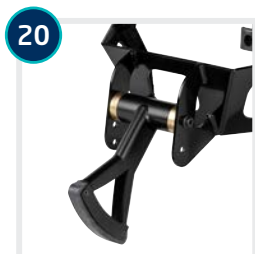
CODE 970



CODE 833



CODE 994



CODE 862

1. GÉNÉRALITÉS – DOMAINE D'APPLICATION

1.1. Les conditions de vente et de livraison (CGV) de l'entreprise MEYRA GmbH ci-dessous sont valables pour tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles valent également pour toutes les affaires futures avec le client, même sans nouvel accord séparé.

1.2. Le client reconnaît le caractère contraignant des CGV de MEYRA GmbH pour le présent contrat et aussi pour tous les contrats futurs. Les conditions de vente du client ou d'un tiers ne s'appliquent pas. De telles conditions de vente n'engagent par MEYRA GmbH, même si elles n'ont pas été expressément contestées au cas par cas.

1.3. Ces conditions ne sont valables que si le client est un entrepreneur (§ 14 du code civil allemand), une personne morale du droit public ou un patrimoine de droit publique.

2. DEVIS, CONCLUSION DU CONTRAT

2.1. Les devis de MEYRA GmbH sont sans engagement et non contractuels dans la mesure où ils n'ont pas été reconnus expressément comme tels.

2.2. MEYRA GmbH peut accepter les commandes ou ordres du clients dans les 14 jours après leur arrivée via une confirmation d'offre écrite.

2.3. Le contrat est établi par la confirmation d'offre écrite, cela vaut également pour toute modification ou tout complément des commandes.

2.4. Nous nous réservons les droits de propriété et d'auteur pour tous les documents remis au client en rapport avec la passation de commande. Ces documents ne doivent pas être mis à la disposition de tiers, à moins que nous ayons accordé notre autorisation écrite expresse. Dans la mesure où nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai précisé au point 2.2, ces documents doivent nous être envoyés dans les plus brefs délais.

3. PRIX

3.1. Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée doit être ajoutée conformément à sa valeur en vigueur.

3.2. En l'absence de convention contraire écrite, nos prix sont valables départ usine sans l'emballage, ni le chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés à part.

3.3. Dans la mesure où des prix catalogue servent de base, la liste de prix en vigueur au moment de la passation de commande est valable. Des modifications de prix sont autorisées si plus de quatre mois séparent la conclusion du contrat du délai de livraison convenu. Si ensuite, jusqu'à l'achèvement, les salaires ou les coûts des matériaux augmentent, nous sommes habilités à augmenter les prix en fonction des augmentations des frais. Le client n'est autorisé à se rétracter que si l'augmentation de prix ne dépasse pas seulement de manière négligeable la hausse du coût global de la vie entre la commande et la livraison.

3.4. En cas de commandes successives, MEYRA GmbH n'est pas tenue de respecter les prix des contrats précédents.

3.5. Si la valeur de la commande se situe en-dessous d'une limite de 150,00 € de valeur de marchandise nette, un supplément de quantité minimum, port inclus, de 9,50 € est facturé.

4. EXPÉDITION, TRANSFERT DES RISQUES

4.1. Le lieu d'exécution pour les livraisons est le siège de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

4.2. Si, sur la demande du client, la marchandise lui est envoyée, les risques de perte et de dégradation fortuites de la marchandise sont transférés au client, dès que la marchandise (de même pour les livraisons partielles) est transmise au tiers désigné pour l'exécution de l'envoi. Cela est valable peu importe que la marchandise soit expédiée depuis le lieu d'exécution

ou non et qui supporte les frais de transport.

4.3. Si des réclamations concernant des dommages dus au transport ou des pertes sont faites à l'encontre de MEYRA GmbH, le client doit indiquer le dommage sur les documents de fret ou, en cas de perte, rédiger immédiatement un procès-verbal et le signaler dans un délai d'une semaine.

4.4. Une assurance contre les dommages dus au transport n'est contractée que sur demande expresse et aux frais du client.

4.5. En cas de retards de la remise ou de l'envoi dus au client, les risques sont transférés au client avec l'avis de mise à disposition.

4.6. En cas d'absence de consignes particulières du client, la sélection du moyen et du mode de transport est effectuée par MEYRA GmbH, sans garantie et responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LIVRAISON

5.1. Les délais de livraison annoncés sont des délais de livraison prévisionnels, à moins qu'un délai précis n'est était fixé expressément par écrit.

5.2. Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à la date de la confirmation de commande. Le délai de livraison est respecté si la marchandise à quitté l'usine ou si la mise à disposition a été annoncée avant son écoulement.

5.3. Le respect des délais de livraison et de prestation suppose la remise dans les temps de tous les documents à fournir par le client ainsi que l'indication dans les temps de toutes les informations nécessaires et l'accomplissement de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions ne sont pas respectées à temps, les délais se prolongent en conséquence.

5.4. MEYRA GmbH n'est pas tenue responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par ex. grève, perturbations de la production, approvisionnement propre n'ayant pas lieu dans les temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.) qui ne sont pas de son fait. Le délai de livraison se prolonge en fonction de la durée de l'empêchement provisoire dont MEXRA GmbH n'est pas responsable, à laquelle s'ajoute un délai de reprise approprié.

5.5. Si les retards en résultant dépassent une période de six semaines, les deux parties contractantes sont habilitées à se retirer du contrat pour ce qui est de l'étendue de la prestation concernée.

5.6. MEYRA GmbH est habilitée à effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable pour le client dans le cadre de l'utilisation prévue dans le contrat, la livraison des marchandises restantes est assurée et ne cause aucun frais supplémentaires à la charge du client.

6. PAIEMENT

6.1. Les montants facturés doivent être payés en intégralité sur un compte bancaire précisé par nos soins, dans les 30 jours suivant la présentation de la facture. Si la facture ne concerne par une livraison de pièces détachées ou une réparation, le client a droit à la déduction d'un escompte de 2% en cas de paiement dans les 8 jours suivant la présentation de la facture.

6.2. Nous n'acceptons les chèques et les espèces que sur accord exprès. L'acceptation n'a lieu que sous réserve de validité. Les rectifications de facture en cas de chèques ou d'espèces n'ont lieu qu'après encaissement. La datation de valeur a lieu le jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

6.3. Si le client ne s'en acquitte pas à l'échéance, les montants restants sont majorés de 8% de plus que le taux d'intérêt de base respectif. Nous nous réservons le droit de réclamer un dédommagement plus important en cas de retard.

6.4. En cas de retard du client dans le règlement d'une

de ses factures, l'ensemble des créances reposant sur le même rapport juridique est immédiatement exigible, sans qu'une notification spéciale ne soit nécessaire.

6.5. Le client ne peut exiger une compensation que si ses revendications sont juridiquement établies ou incontestées. Le client n'est autorisé à exercer un droit de rétention que si la prétention compensatoire de celui-ci est fondée sur la même relation contractuelle.

6.6. MEYRA GmbH est en droit de céder des créances sur des livraisons ou des prestations.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. La marchandise livrée par MEYRA GmbH reste la propriété de MEYRA GmbH jusqu'au règlement intégral de toutes les obligations, même futures, du client.

7.2. Le client est en droit de céder la marchandise sous réserve dans le cadre d'une exploitation commerciale régulière. Il n'est pas autorisé à d'autres dispositions, en particulier pour une mise en gage ou une cession à titre de sûreté. Les créances issues de la revente de la marchandise sous réserve (dont les créances autres telles que les prétentions d'assurance ou les droits découlant d'un acte illicite en cas de perte ou de destruction) sont cédées dès à présent à MEYRA GmbH, par mesure de sécurité. MEYRA GmbH accepte cette cession. Le client est autorisé à recouvrir les créances cédées dans la mesure où il a répondu à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

7.3. Si le client modifie la marchandise sous réserve, il est ici convenu que la modification a lieu au nom et pour le compte de MEYRA GmbH à titre de fabricant et celle-ci acquiert immédiatement la propriété ou – si la modification a lieu avec ou en rapport avec des matériaux de plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'élément modifié est supérieure à celle de la marchandise livrée – la copropriété (propriété fractionnée) du nouvel objet, au prorata de la valeur de la marchandise livré par rapport à la valeur du nouvel objet. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par suite d'une liaison ou d'un mélange ou si elle ne venait pas à être propriétaire de l'objet livré en cas de transformation, le client transfère préalablement par la présente à MEYRA GmbH une part de copropriété du bien homogène, correspondant à la valeur au prorata de l'objet livré. Par la présente, MEYRA GmbH accepte cette offre. La remise est remplacée par une mise en dépôt à titre gracieux.

7.4. Le client est tenu de nous informer immédiatement en cas d'accès de tiers aux marchandises livrées sous réserve de propriété et de fournir les informations ainsi que les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. De même, le client doit indiquer la propriété de MEYRA GmbH aux tiers de son propre chef. Les frais en résultant sont à la charge du client.

7.5. MEYRA GmbH est tenue de donner la mainlevée sur les sûretés à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des requêtes à sécuriser. La sélection des sûretés à lever incombe à MEYRA GmbH.

7.6. En cas de dépôt de demande d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons dès à présent la revente ou la transformation de notre marchandise sous réserve et nous révoquons notre autorisation de recouvrement concernant les requêtes qui nous sont cédées.

7.7. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la restitution immédiate de la marchandise sous réserve.

8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit examiner les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts trouvés lors d'un examen minutieux, le client doit nous faire parvenir ses réclamations par écrit dans un délai d'une

semaine après réception de la livraison. Une fois ce délai écoulé, toute responsabilité est exclue pour ce type de défauts. Pour les défauts cachés, il n'existe un droit de garantie que s'ils nous sont signalés au plus tard une semaine après avoir été découverts.

8.2. En cas de livraison non-conforme, nous avons le droit d'opter de notre propre chef pour une amélioration de l'élément défectueux ou pour une nouvelle livraison conforme. Le client est tenu de mettre à notre libre disposition l'élément défectueux en vue d'une vérification et d'une amélioration. Si l'amélioration ou la livraison ultérieure échoue, si elle n'a pas lieu dans un délai approprié ou si nous le refusons, le client peut choisir de se retirer du contrat ou de réduire le prix d'achat. Dans les cas où cela n'est pas rendu nécessaire par la loi, il n'est pas obligatoire de définir un délai.

8.3. La garantie est annulée si le client modifie ou fait modifier par un tiers l'objet livré sans autorisation et si la réparation des défauts est ainsi rendue impossible ou déraisonnablement complexe. Mais, dans tous les cas, les frais supplémentaires dus à la modification sont à la charge du client.

8.4. Les règlements ci-dessus n'entravent pas l'éventuelle garantie que nous offrons au premier utilisateur du moyen de réhabilitation.

8.5. Sont exclus de la garantie l'usure fonctionnelle de tous les articles, modules de construction, batteries et pièces détachées livrés par nos soins ainsi que le stockage, l'utilisation ou la manipulation inappropriés ou non conformes des marchandises.

8.6. Les autres réclamations du client, en particulier le versement de dommages et intérêts au lieu de la prestation et d'indemnités pour un autre dommage direct ou indirect – y compris les dommages collatéraux ou consécutifs, quel que soit le fondement juridique – sont exclues. Cela n'est pas valable si MEYRA GmbH a frauduleusement dissimulé un vice juridique ou matériel ou si le dommage est survenu du fait d'une intention délibérée ou d'une négligence grossière de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ou en cas de violation non intentionnelle d'obligations contractuelles essentielles. Les obligations contractuelles essentielles sont les obligations dont l'exécution est la base d'une mise en œuvre conforme du contrat et dont le respect peut être supposé en toute confiance et toute circonstance par le partenaire contractuel. En cas de dommages matériels et préjudices pécuniaires causés par simple négligence, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est cependant limitée pour ce qui est de sa hauteur aux dommages typiques prévisibles. En outre, les dommages corporels et/ou sanitaires dus à une violation coupable des obligations de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ne sont pas exclus.

8.7. La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité des produits reste entière.

9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en cas de défaut matériel sont prescrites deux ans après remise/livraison de la marchandise au client. Pour les appareils de remplacement et la réparation, le délai de prescription est de un an à partir de la remise/livraison de la marchandise au client. Ne sont pas concernées les demandes de dommages et intérêts en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité du corps ou à la santé et/ou les demandes de dommages et intérêts en cas de dommages causés par faute lourde ou intentionnellement par MEYRA GmbH ou ses auxiliaires. Dans ce cas, les délais de prescription légaux s'appliquent.

9.1. SERVICE D'APPAREILS DE REMPLACEMENT

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH propose aux clients de remplacer les appareils défectueux par des appareils ayant subi une révision générale. Les conventions suivantes s'appliquent aux appareils proposés en remplacement :

- Les appareils de remplacement sont entièrement révisés et en parfait état technique.

- L'appareil défectueux doit être renvoyé à MEYRA GmbH gratuitement dans les 15 jours ouvrés. L'appareil renvoyé devient notre propriété.

- Si nous ne récupérons pas l'appareil, nous facturons pour l'appareil de remplacement 95% du prix de vente à neuf.

- L'appareil renvoyé doit correspondre au type et à la version de l'appareil de remplacement. En outre, l'appareil doit être réutilisable et ne doit présenter que des traces d'usage correspondant à un usage normal.

- Il revient à MEYRA GmbH d'évaluer si l'appareil renvoyé respecte les conditions ci-dessus. Si ces conditions ne sont pas respectées, nous facturons également pour l'appareil de remplacement livré le montant indiqué ci-dessus, moins la valeur résiduelle de l'appareil renvoyé.

10. GARANTIE DE LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

10.1. RAPPEL DE PRODUIT

Dans la mesure où un rappel de produit est nécessaire en raison d'un défaut de la marchandise livrée ou en raison d'obligations légales existantes, le client est tenu de coopérer à l'exécution du rappel de produit afin de permettre une exécution efficace du rappel de produit. En particulier, le client est tenu d'informer MEYRA GmbH en cas de rappel de produit nécessaire de l'endroit où se trouvent les éléments de livraison dans la chaîne d'approvisionnement jusqu'au client final. A cet effet, le client doit conserver une documentation appropriée sur l'endroit où se trouve la marchandise et la mettre à disposition de MEYRA GmbH sur demande. Dans la mesure où le client fournit la marchandise livrée aux revendeurs, le client est tenu d'imposer au revendeur les obligations contractuelles de coopération définies ici afin d'assurer l'exécution d'un rappel efficace du produit, y compris au revendeur.

10.2. Le client est tenu de former les clients finaux à la manipulation et à l'utilisation des produits livrés par des spécialistes qualifiés. Dans la mesure où le client fournit la marchandise livrée aux revendeurs, le client est tenu d'imposer au revendeur l'obligation contractuelle d'informer le revendeur de la manipulation et de l'utilisation de la marchandise livrée comme indiqué ici.

11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS CONSTRUCTIVES

Il faut noter que des dispositions juridiques plus strictes s'appliquent aux constructions spéciales. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou par un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles correspondent aux exigences de sécurité et si notre direction a donné son accord écrit au préalable. A cette fin, il est nécessaire de mettre à notre disposition, si nous le demandons, un modèle modifié accompagné des croquis de construction. Si des modifications constructives sont effectuées dans l'accord écrit de notre direction et si, en raison de ces modifications, des tiers subissent des dommages desquels nous devons répondre sur le plan extérieur, le client est tenu de nous libérer de toutes les revendications du tiers en interne.

12A. RENVOIS DE MARCHANDISES DE PRODUITS FINIS ET DE COMPOSANTS

Les renvois de marchandise qui ne sont pas accompagnés d'une copie du bon de livraison ou de la facture ne sont pas acceptés. Les renvois de marchandises (dans l'emballage d'origine et dans un état neuf absolu) sont remboursés à hauteur de 80 % de la

valeur nette de la marchandise. Sont exclus de la reprise les articles dont la livraison remonte à plus de 3 mois, les modèles spéciaux, les articles d'hygiène, les batteries pleines et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100,00 €. En outre sont exclus les fauteuils roulants de fabrication individuelle (par ex. : fauteuils roulants pour enfants et adaptatifs). Les risques liés au transport sont assumés par l'expéditeur.

12B. ANNULATIONS DE COMMANDE DE PRODUITS FINIS

12B.1. Les annulations de commande sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

12B.2. Les annulations doivent se faire par écrit.

12B.3. En cas d'autorisation d'annulation de produits finis, prêts à être livrés, les points suivants sont valables :

- Les articles de réhabilitation sont entièrement remboursés.
Les fauteuils roulants de construction spéciale ainsi que les fauteuils roulants de sport ne sont en principe pas repris.

- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptatifs, une part de 20% de la valeur nette la marchandise est déduite.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et les scooters sont de 5%. Pour les fauteuils roulants standard ou poids légers, 10% de frais d'annulation sont facturés.

12C. REPRISE / ÉLIMINATION

Nos prix ne comprennent pas les frais pour la reprise et l'élimination des anciens appareils complets d'autres utilisateurs que des foyers privés. Sur demande, nous organisons, contre remboursement des frais encourus, la reprise et le recyclage / l'élimination de tels appareils, dans la mesure où ils ont été commercialisés par nos soins. Les renvois sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

13. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous sommes autorisés à enregistrer et à traiter en interne les données personnelles du client dans le cadre des conventions légales, en particulier de la loi fédérale sur la protection des données.

14. TRIBUNAL COMPÉTENT, DROIT

à appliquer, clause salvatrice

14.1. Sauf mention contraire expresse, le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf fait office de lieu d'exécution.

14.2. Pour tous les litiges issus du rapport contractuel, le tribunal compétent est défini en fonction de notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous sommes en outre autorisés à poursuivre le client également auprès de son tribunal compétent.

14.3. Le droit en vigueur en Allemagne s'applique et ce, à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies.

14.4. Dans le cas où certaines dispositions de ces conditions générales de vente s'avèreraient en partie ou totalement inapplicables, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.